



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
02.05.2012 Bulletin 2012/18

(51) Int Cl.:
B65D 85/02 (2006.01) **B65D 75/02 (2006.01)**
B65D 75/52 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **11186909.5**

(22) Date de dépôt: **27.10.2011**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
 Etats d'extension désignés:
BA ME

(71) Demandeur: **EVOO**
75011 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Peiffer, Cédric**
92300 LEVALLOIS (FR)

(74) Mandataire: **Kohn, Philippe**
Cabinet Philippe Kohn
30, rue Hoche
93500 Pantin (FR)

(30) Priorité: **27.10.2010 FR 1058822**

(54) **Conditionnement perfectionné pour un article de confiserie tel qu'un carré individuel de chocolat**

(57) L'invention propose un conditionnement (32) qui comporte une feuille (34), une languette de retenue (50), la feuille (34) comportant des moyens (64) complémentaires de verrouillage de la languette de retenue à l'intérieur de la bande qui entoure le produit alimentaire, caractérisé en ce que ces moyens complémentaires de ver-

rouillage (64) sont réalisés venus de matière en une seule pièce par découpe de la feuille inférieure (34) et comportent une fente de verrouillage (64) qui est découpée dans la feuille (34) et dans laquelle est reçue une portion du bord vertical d'extrémité libre (55) de la languette de retenue (50).

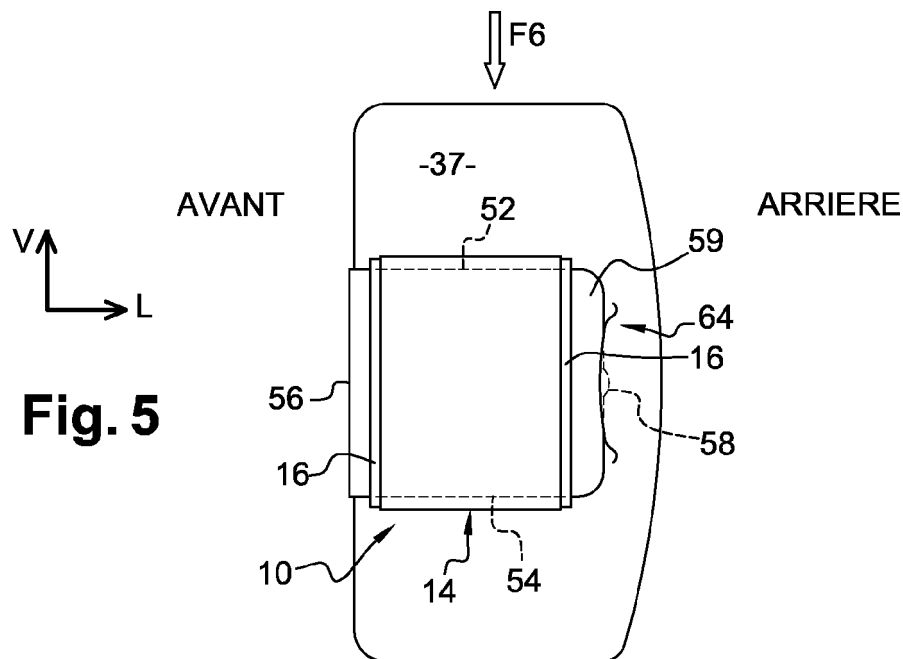


Fig. 5

Description

[0001] La présente invention concerne un conditionnement d'un produit alimentaire, notamment de forme générale parallélépipédique rectangle tel qu'un carré de chocolat.

ETAT DE LA TECHNIQUE

[0002] L'invention concerne ainsi un conditionnement pour un produit alimentaire distribué dans le grand public, plus particulièrement dans les cafés, brasseries et hôtels pour accompagner les cafés servis par ces commerçants.

[0003] Le produit alimentaire de ce type le plus couramment distribué, gratuitement avec chaque tasse de café, est un carré de chocolat individuel accompagnant un café dit "expresso" dont l'emballage comporte habituellement une première feuille à contact alimentaire qui protège entièrement le carré de chocolat, et dont l'aspect extérieur est généralement métallisé ou brillant, et une enveloppe externe appelée "bague du chocolat".

[0004] La bague externe est constituée d'une bande longitudinale de forme rectangulaire en un matériau qui est le plus souvent une feuille rectangulaire de papier et qui, dans le processus de fabrication et d'emballage, est enroulée autour du carré de chocolat avec sa feuille de contact alimentaire et qui est ensuite fermée par collage d'une zone du verso de la bande sur une portion en vis-à-vis du recto qu'elle recouvre.

[0005] La bande conformée en bague épouse ainsi parfaitement la forme du produit alimentaire, et notamment la forme parallélépipédique rectangle du chocolat, et elle a pour première fonction de maintenir le chocolat emballé dans la première feuille de contact alimentaire en évitant tout déballage intempestif.

[0006] La bande a pour deuxième fonction de comporter sur son recto, c'est-à-dire sur sa face visible par le consommateur, certaines informations telles que par exemple le nom de l'établissement qui distribue les chocolats et d'autres indications concernant la composition du chocolat et son origine.

[0007] L'ouverture de l'emballage en vue de la consommation est une opération particulièrement délicate nécessitant une certaine dextérité du consommateur, notamment pour lui permettre d'attraper une partie quelconque de la bague pour l'ouvrir. Dans tous les cas, l'ouverture aboutit à déchirer la bande formant la bague.

[0008] Bien qu'il s'agisse d'un emballage jetable à usage unique, et outre la difficulté d'utilisation, le fait de détruire la bague en vue de l'ouverture de l'emballage rend son utilisation impropre à la diffusion efficace de messages publicitaires pérennes sur ses faces, et notamment sur son recto et son verso, alors qu'un tel support en papier constitue un vecteur important pour la diffusion de messages publicitaires étant donnée la grande quantité de produits concernés et le type de cible de consommateurs qu'il peut permettre de viser.

[0009] On a déjà proposé dans le document WO-A1-2006/024774 un ensemble comportant :

un produit alimentaire, notamment de forme générale parallélépipédique rectangle tel qu'un carré de chocolat, un bonbon ou un biscuit ou une barre, qui est emballé dans une bande rectangulaire de matériau qui est enroulée autour du produit et qui est fermée, notamment par collage ou thermo-soudage de deux zones en vis-à-vis des deux extrémités longitudinales de la bande ;
et un élément de protection et de présentation dudit produit qui comporte :

- une feuille, réalisée en une seule pièce en matériau rigide ou semi-rigide découpé et plié, notamment en carton ou en papier cartonné, et qui s'étend en regard d'une des faces supérieure ou inférieure sensiblement parallèles du produit ;
- une languette de retenue qui s'étend horizontalement, depuis le bord vertical libre avant de la feuille inférieure, vers l'arrière en regard d'une partie en vis-à-vis de cette feuille inférieure,

et du type dans lequel :

- le produit enveloppé comporte une fente verticale à travers laquelle ladite languette de retenue s'étend horizontalement vers l'arrière ;
- et la fente est fermée à ses deux extrémités verticales opposées, et la largeur de la languette est sensiblement égale à la hauteur de la fente,

la feuille de présentation comportant des moyens complémentaires de verrouillage de la languette de retenue à l'intérieur de la bande et de retenue du produit alimentaire en position sur la feuille de protection et de présentation.

[0010] La solution proposée pour le verrouillage du produit par fermeture de la chemise nécessite de prévoir des moyens de verrouillage qui s'étendent depuis le bord vertical avant de la feuille et qui nuisent donc à la liberté de dessin du contour de la feuille.

RESUME DE L'INVENTION

[0011] Afin de remédier à cet inconvénient, l'invention propose un ensemble de ce type, caractérisé en ce que les moyens complémentaires de verrouillage sont réalisés venus de matière en une seule pièce par découpe de la feuille inférieure et comportent une fente de verrouillage qui est découpée dans la feuille et dans laquelle est reçue une portion du bord vertical d'extrémité libre de la languette de retenue.

[0012] Selon d'autres caractéristiques de l'invention :

- la fente de verrouillage s'étend globalement paral-

lèlement audit bord vertical libre avant de la feuille et présente un profil arqué dont la convexité est orientée vers l'avant ;

- la languette de retenue est adjacente à une face du produit et en ce que la bande est adjacente à une face en vis-à-vis de ladite feuille ;
- ladite portion du bord vertical d'extrémité libre de la languette de retenue comporte une patte centrale complémentaire de verrouillage qui s'étend longitudinalement en saillie par rapport audit bord.

BREVE DESCRIPTION DES FIGURES

[0013] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui va suivre pour la compréhension de laquelle on se reportera aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue schématique en perspective du produit qu'est le carré de chocolat associé au conditionnement selon l'invention ;
- la figure 2 est une vue schématique de dessus d'un exemple de réalisation d'un conditionnement selon les enseignements de l'invention dans laquelle la feuille et la languette sont représentées en position « ouverte », dans leur état initial avant pliage, en association avec un carré individuel de chocolat emballé dans une bague formée par une bande, et sur laquelle le carré de chocolat est illustré avant l'introduction de la languette de retenue dans la bague ;
- la figure 3 est une vue de dessus illustrant la feuille de la figure 1 en position théorique repliée et verrouillée de la languette de retenue, mais sans le carré de chocolat ;
- la figure 4 est une vue analogue à celle de la figure 1 sur laquelle le conditionnement est représenté en état non encore plié avec le carré de chocolat en position sur la languette de retenue, c'est-à-dire après introduction longitudinale de la languette dans la bague ;
- la figure 5 est une vue de l'ensemble selon l'invention en position repliée de la languette avec le carré de chocolat en position conditionné et verrouillé ;
- la figure 6 est une vue en bout selon la flèche F6 de la figure 5.

DESCRIPTION DETAILLÉE DES FIGURES

[0014] Dans la description qui va suivre, des composants identiques, similaires ou analogues seront désignés par les mêmes références.

[0015] A titre non limitatif, afin de faciliter la compréhension de la description et des dessins, on utilisera les termes vertical, supérieur, inférieur, horizontal, longitudinal, transversal en référence au trièdre V, L, T indiqué aux figures.

[0016] On a représenté à la figure 1 un produit alimentaire emballé 10 de forme générale parallélépipédique

rectangle qui est ici un carré de chocolat individuel 12 qui est entouré d'une bague d'emballage 14.

[0017] Pour des raisons de simplification, le chocolat individuel 12 est représenté sans sa première feuille d'emballage du type à contact alimentaire et il se présente ainsi sous la forme d'un simple parallélépipède rectangle délimité par deux grandes faces principales carrées inférieure 16 et supérieure 18, deux grandes faces latérales et opposées gauche 20 et droite 22, et deux petites faces latérales opposées 24 et 26.

[0018] La bague d'emballage 14 est constituée d'une bande, par exemple de papier, de forme générale rectangulaire qui est enroulée autour des faces principales inférieure 16 et supérieure 18 et latérales 24 et 26 du carré de chocolat.

[0019] Selon une conception connue non représentée en détails, la bande 14 est délimitée latéralement par deux bords longitudinaux parallèles et opposés 28 et 30 et par deux bords transversaux d'extrémité extérieur et intérieur qui se chevauchent afin de constituer deux zones mutuelles de recouvrement permettant la fermeture et la fixation par collage de la bande, généralement sensiblement sur toute la zone de recouvrement.

[0020] Le produit 10, de conception générale connue, offre ainsi la possibilité, utilisée dans le cadre de la présente invention, de glisser horizontalement un objet en forme de languette sous la bande ou bague 14, et par exemple de droite à gauche (en considérant la figure 2) sous la bande 14 et ici au-dessus de la face supérieure 18.

[0021] Comme on peut le voir notamment aux figures 2 à 6, le conditionnement 32 selon l'invention se présente sous la forme d'une feuille « inférieure » 34 de protection et de présentation qui est située à droite en considérant la figure 2.

[0022] Plus précisément, par convention et en référence à la figure 5, la feuille 34, qui est ici - à titre non limitatif - de contour globalement rectangulaire, est délimitée longitudinalement/ horizontalement, selon l'axe L du trièdre, par un bord vertical libre avant 40 et par un bord vertical libre arrière 42.

[0023] La feuille 34 est ici - à titre non limitatif - globalement délimitée verticalement par deux bords horizontaux haut 33 et bas 35 qui s'étendent entre les bords verticaux opposés 40 et 42.

[0024] De manière centrée verticalement le long du bord libre avant 40, la feuille 34 se prolonge horizontalement (vers la gauche en considérant la figure 2 et vers la droite en considérant les figures 3 et 5) par une languette 50 de retenue du produit 10.

[0025] La languette 50 est réalisée venue de matière en une seule pièce par découpe et pliage avec la feuille 34.

[0026] La languette 50 est délimitée verticalement par deux bords horizontaux haut 52 et bas 54 qui s'étendent depuis le bord vertical d'extrémité libre 55 de la languette 50, jusqu'au bord vertical avant d'extrémité 40 de la feuille 34.

[0027] À proximité du bord 40, la languette de retenue 50 comporte un pli marqué 56 d'orientation verticale.

[0028] Comme on peut le voir notamment aux figures 2 à 6, les dimensions de la languette de retenue 50 sont telles qu'elles permettent l'introduction de la languette 50 sous la bande 14 et le long de la face supérieure 18 du chocolat 12, et la bande 14 s'étend en regard de la face interne 57 de la languette 50.

[0029] Comme on peut le voir aux figures 5 et 6, dans l'état conditionné du produit 10, le produit 10 est alors positionné au-dessus de la face externe 59 de la languette 50 avec sa face 18 adjacente à la face externe 59.

[0030] Du fait des dimensions de la languette 50 et du produit 10, ce dernier est retenu selon la direction verticale V dans la mesure selon laquelle les bords horizontaux opposés 52 et 54 sont reçus à l'intérieur de la bande 14, pratiquement sans jeu, en s'opposant ainsi à tout déplacement vertical du produit 10 par rapport à la feuille 34 (voir par exemple figure 4).

[0031] En position verrouillée et conditionnée du produit, et comme on peut le voir notamment aux figures 5 et 6, le produit 10 est retenue dans les deux sens horizontalement vers la gauche et vers la droite, vers la gauche par le pli vertical 56 de pliage de la languette 50 par rapport à la feuille 34.

[0032] D'autre part, le produit 10 est retenu horizontalement vers la droite par des moyens complémentaires de verrouillage selon l'invention.

[0033] Ces moyens de "verrouillage" du produit 10 sur la feuille 34, pour constituer un ensemble 10-32 à l'état conditionné, sont aussi réalisés venus de matière en une seule pièce par découpe avec la feuille 34.

[0034] Il s'agit d'une fente 64 qui est découpée dans la feuille 34 et qui s'étend globalement verticalement, ici à faible distance selon l'axe L du bord 42 de la feuille 34.

[0035] La fente 64 est délimitée verticalement par ses deux extrémités borgnes haute 63 et basse 65 et la fente 64 est centrée verticalement, c'est à dire qu'elle est située en regard de la languette de retenue 50.

[0036] La fente 64 présente un profil légèrement arqué en arc de cercle dont la convexité est orientée vers la gauche en considérant les figures, c'est-à-dire vers la languette de retenue 50.

[0037] La longueur longitudinale/horizontale de la patte de retenue 50 et la position longitudinale/horizontale de la fente de verrouillage 64 dans la feuille 34 sont telles que, lorsque la languette de retenue 50 est repliée à 180 degrés pour occuper sa position illustrée aux figures 5 et 6, le tronçon central du bord vertical 55 de la languette de retenue 50 peut être introduit dans la fente 64.

[0038] Le bord 55, et donc la languette de retenue 50, est ainsi bloqué et verrouillé sur la feuille 34 dans la fente 64.

[0039] Pour faciliter le verrouillage et sécuriser ce verrouillage, le bord vertical libre 55 de la languette de retenue 50 peut, comme illustré à titre d'exemple non limitatif, comporter une patte centrale complémentaire de verrouillage 58 qui s'étend longitudinalement en saillie

par rapport au bord rectiligne 55.

[0040] Outre sa fonction de protection du produit 10, le conditionnement 32 constitué par la feuille 34 constitue un support publicitaire idéal, notamment par sa surface importante.

[0041] Du fait que la fente de verrouillage découpée est située « à l'intérieur » du contour extérieur de la feuille 34, la conception selon l'invention permet toute liberté pour la forme et les dimensions de la feuille 34, ce qui permet d'en augmenter l'aire et d'en personnaliser la forme, notamment avec une liberté totale pour le bord 42 qui est dépourvu de tout moyen de verrouillage et de tout aspect fonctionnel. Le concepteur a donc ainsi toute liberté pour la quasi-totalité de la forme et des dimensions de la feuille 34, par exemple en forme de coeur, etc.

[0042] Le produit 10 est parfaitement maintenu sur la feuille 34 et ceci pratiquement sans jeu du fait de l'effet de pincement de la bande résultant du verrouillage de la languette de retenue 50 sur la feuille 34.

[0043] Les messages à contenu publicitaire peuvent figurer sur les faces opposées 37 et 39 de la feuille 34.

[0044] De manière avantageuse, la feuille 34, avec la languette de retenue 50, constitue après son utilisation (c'est-à-dire après son ouverture en vue de la consommation du produit 10), un support publicitaire que le consommateur peut conserver.

[0045] La surface ou aire disponible pour les messages à contenu publicitaire est beaucoup plus importante que celle constituée par la surface ou aire de la bande d'emballage 14.

[0046] De plus le choix des matériaux disponibles pour la feuille 34 rend les impressions beaucoup plus faciles à mettre en oeuvre en offrant des possibilités créatrices illimitées.

[0047] Il est aussi particulièrement avantageux de pouvoir utiliser un produit 10 standard ou neutre, c'est-à-dire ne comportant pas de message publicitaire particulier autre que la marque de son fabricant et sa composition alimentaire, en association avec un conditionnement 32 personnalisé, notamment en fonction d'une campagne publicitaire.

[0048] La languette de retenue 50 avec ses deux faces opposées 57 et 59 constitue aussi une surface publicitaire supplémentaire.

[0049] Lorsque le produit n'est pas parfaitement parallépipédique, par exemple bombé, il est possible prévoir une découpe dans la feuille 34 ou de conformer la partie centrale de cette feuille de forme bombée complémentaire du produit. Ceci est notamment possible si la chemise est réalisée en feuille de matière plastique moulée par thermoformage.

[0050] Selon une variante non représentée, la languette de retenue 50 et la fente 64 ne sont pas centrées dans le bord vertical 40, mais peuvent être décalées vers le haut ou vers le bas.

[0051] Selon une autre variante non représentée, l'invention trouve aussi à s'appliquer lorsque le produit est dans un emballage du type "flow-pack" couramment uti-

lisé dans le domaine de la distribution de divers produits alimentaires, notamment d'articles de confiserie.

[0052] Ce type de conditionnement est notamment utilisé pour la distribution des carrés de chocolat mentionnés précédemment, de biscuits dits "spéculos" ou d'autres articles tels que des madeleines, des nougats, etc. qui doivent être conservés individuellement chacun dans un emballage étanche.

[0053] Comme la bague d'emballage évoquée précédemment, un emballage de type "flow-pack" est constitué d'une feuille rectangulaire de matériau souple qui est enroulée autour du produit, par exemple autour du carré de chocolat ou de la madeleine, et qui est fermée par thermo-soudage de deux zones en vis-à-vis des deux extrémités longitudinales opposées de la bande ou feuille de matériau qui est généralement une feuille ou un film de matière plastique, transparente ou opaque.

[0054] Dans le cas de la bague en papier mentionnée précédemment, la fermeture de la feuille de papier est assurée par collage tandis que, dans le cas présent du "flow-pack", la fermeture est assurée d'une part par thermo-soudage des deux tronçons d'extrémité longitudinale opposés de la bande, mais aussi par thermo-soudage des bords horizontaux opposés, haut et bas, de la bande de manière à constituer un emballage étanche.

[0055] Pour mettre en oeuvre les enseignements de l'ensemble selon l'invention, il suffit de réaliser une fente, par exemple par découpe, dans la zone thermo-soudée constituée réalisée par thermo-soudage des bords horizontaux opposés, haut et bas, de la bande. En effet, cette zone est située « à l'extérieur » de l'emballage, c'est à dire que la fente ainsi réalisée n'affecte pas l'étanchéité du logement dans lequel est contenue la confiserie. Il suffit ensuite d'introduire la languette de retenue sous ladite zone thermo-soudée et à travers la fente pour utiliser le conditionnement 32 avec sa languette 50 comme dans l'exemple décrit en détails précédemment en référence au chocolat entouré par une bande.

Revendications

1. Ensemble comportant :

-- un produit alimentaire (10), notamment de forme générale parallélépipédique rectangle tel qu'un carré de chocolat (12), un bonbon ou un biscuit ou une barre, qui est emballé dans une bande rectangulaire (14) de matériau qui est enroulée autour du produit et qui est fermée, notamment par collage ou thermo-soudage de deux zones en vis-à-vis des deux extrémités longitudinales de la bande ;

-- et un élément (32) de conditionnement dudit produit qui comporte :

- une feuille (34) de protection et de présentation, réalisée en une seule pièce en ma-

tériau rigide ou semi-rigide découpé et plié, notamment en carton ou en papier cartonné, et qui s'étend en regard d'une des faces principales supérieure (18), ou inférieure (16), sensiblement parallèles du produit ;
- une languette de retenue (50) qui s'étend horizontalement, depuis un bord vertical libre avant (40) de la feuille (34), vers l'arrière en regard d'une partie en vis-à-vis de cette feuille (34),

et du type dans lequel :

- le produit enveloppé (10, 12, 14) comporte une fente verticale à travers laquelle ladite languette de retenue (50) s'étend horizontalement vers l'arrière ;
- et la fente est fermée à ses deux extrémités verticales opposées, et la largeur de la languette (50) est sensiblement égale à la hauteur de la fente,

la feuille (34) comportant des moyens (64) complémentaires de verrouillage de la languette de retenue à l'intérieur de la bande et de retenue du produit alimentaire en position sur la feuille (34),

caractérisé en ce que les moyens complémentaires de verrouillage (64) sont réalisés venus de matière en une seule pièce par découpe de la feuille inférieure (34) et comportent une fente de verrouillage (64) qui est découpée dans la feuille (34) et dans laquelle est reçue une portion du bord vertical d'extrémité libre (55) de la languette de retenue (50).

2. Ensemble selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la fente de verrouillage (64) s'étend globalement parallèlement audit bord vertical libre avant (40) de la feuille (34) et présente un profil arqué dont la convexité est orientée vers l'avant.

3. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la languette de retenue (50) est adjacente à une face (18) du produit (10) et **en ce que** la bande est adjacente à une face en vis-à-vis de ladite feuille (34).

4. Ensemble selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le ladite portion du bord vertical d'extrémité libre (55) de la languette de retenue (50) comporte une patte centrale complémentaire de verrouillage (58) qui s'étend longitudinalement en saillie par rapport audit bord (55).

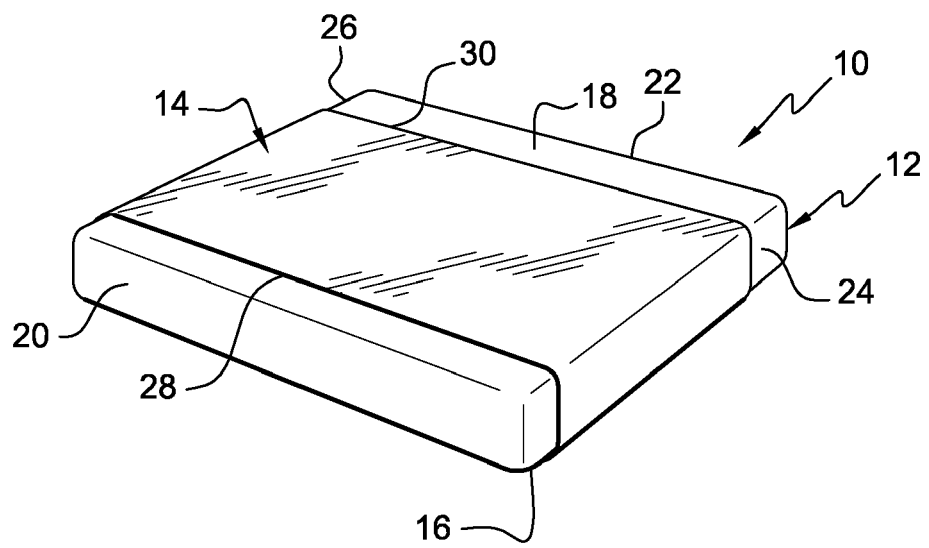
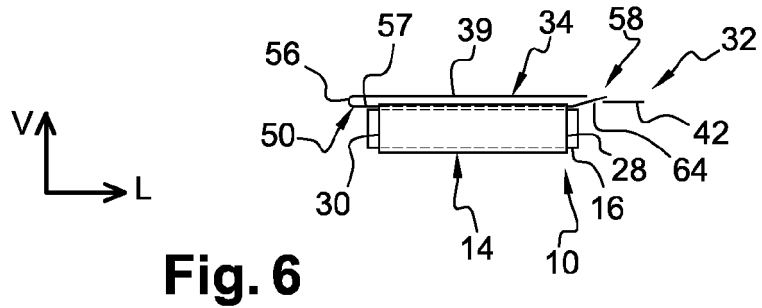
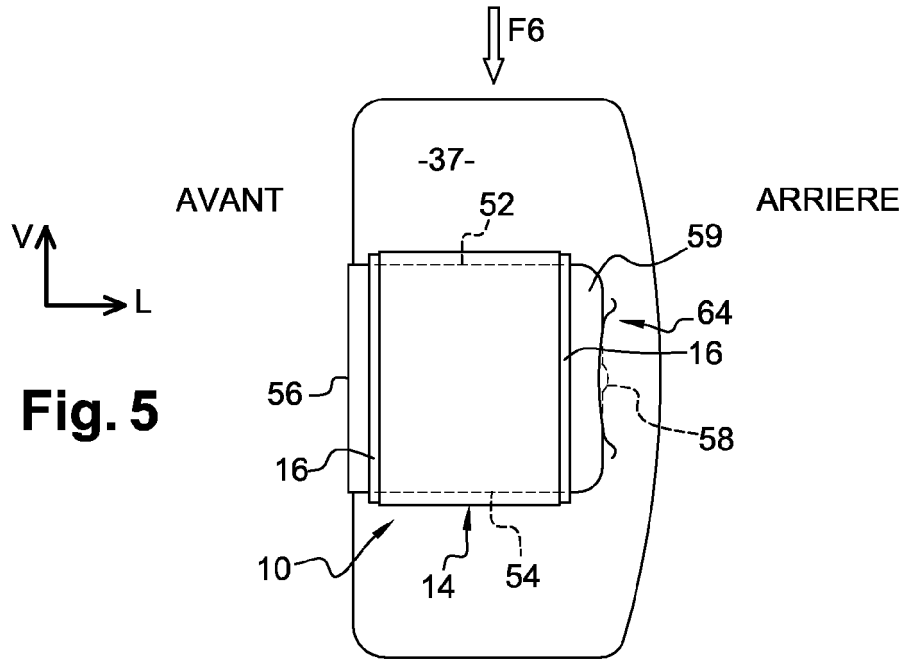
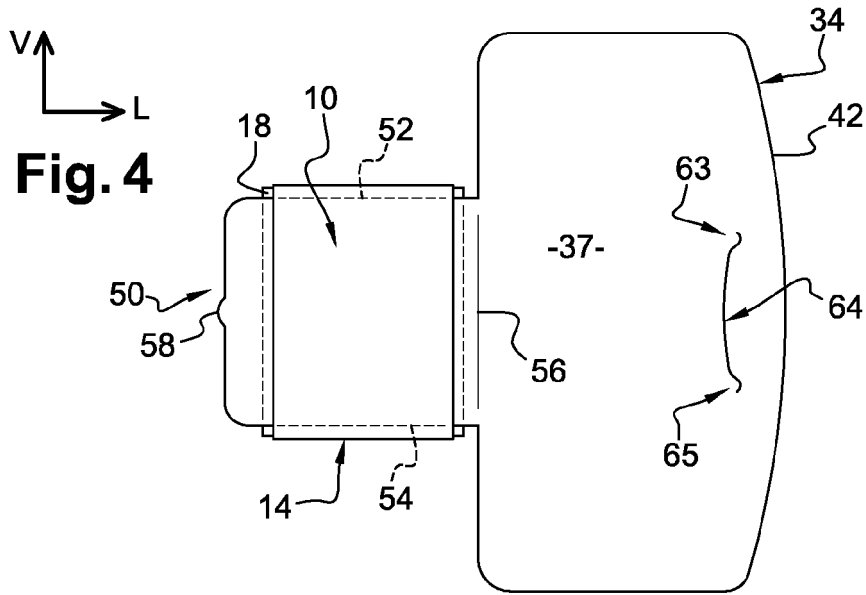


Fig. 1





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 11 18 6909

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A,D	WO 2006/024774 A1 (LAMOUR SEBASTIEN [FR]; PEIFFER CEDRIC [FR]) 9 mars 2006 (2006-03-09) * le document en entier * -----	1-4	INV. B65D85/02 B65D75/02 B65D75/52
A	FR 2 859 978 A1 (LAMOUR SEBASTIEN [FR]; PEIFFER CEDRIC [FR]) 25 mars 2005 (2005-03-25) * le document en entier * -----	1-4	
A	DE 76 21 990 U1 (KRAUTTER HERMANN [DE]) 13 janvier 1977 (1977-01-13) * le document en entier * -----	1-4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 11 janvier 2012	Examineur Ngo Si Xuyen, G
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1
EPO FORM 1503_03_82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 11 18 6909

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

11-01-2012

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 2006024774 A1	09-03-2006	CA 2576713 A1	09-03-2006
		CN 1993274 A	04-07-2007
		EP 1773681 A1	18-04-2007
		FR 2874002 A1	10-02-2006
		US 2008299338 A1	04-12-2008
		WO 2006024774 A1	09-03-2006

FR 2859978 A1	25-03-2005	AUCUN	

DE 7621990 U1	13-01-1977	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- WO 2006024774 A1 [0009]